

*[Text]*

losing a certainty of a level of gas volume, as well, through changes in the existing contract regime, so we are less certain on these features today.

Perhaps if anything I would like to say to you tonight as to how we can possibly work ahead better, I would just say with respect to the existing legislation—what we have discussed tonight: this notion of trying to constrain the control and possibly the votes of shares but not the entire ownership process and going behind the transfer book—that we need, and if I am going to analyse and put into the value of a Canadian company, more certainty with respect to the PIP regime, to the extensions. There are certain clauses in Bill C-104 that leave me with a lot of questions as to, for example, the ministerial discretion and what-have-you.

I have less certainty there, plus they are going to expire in September of 1986. We have had two indications, both in the 1974-75 period and in the 1980-81 period, that we will not make a smooth transition to the next fiscal federal-provincial regime. My final point here is that because of this federal-provincial regime we have taxed the top line but not the bottom line. As I indicated with respect to Mr. Lefebvre's question on Britain, we have not been able to work out a happy compromise of allowing the companies to recover their capital because it has become a more capital intensive industry and then taxing away what is economic rent in a theoretical sense. Instead we have run into the situation in the past year where many companies, both in Alberta and Saskatchewan, prior to the last royalty change were losing money as they produced oil. For all these various things, I think we need more certainty. For example, if you want me to evaluate the PIPs program in the future, I need more certainty that it will extend you know, it has not been paid yet. And let us focus on the taxing process as well.

I think, as a Canadian, I would like to tell you that the Canadian oil stocks exploring in Canada are the best purchases in any stock market in the world, but I cannot tell you that today, because of that experience.

I think that Table 3 showing the experience, I would make the distinction here, that these are not secondary market purchases, someone buying a stock today to sell it tomorrow, these are people taking a piece of a new issue, the first issue onto the market of a company. With that issue that money goes to buy bricks and mortar, or it goes to explore for oil and gas, it is not someone trying to make money on a personal account. It is giving money to the company to go out and build something. They are down 50 per cent of issue. If you came to me and said: Will you buy *x*, *y*, *z* resources; it is a constrained share issue, we are going to explore the frontier—if I had some shares of some of these others stocks in my portfolio, I would not do it.

*[Translation]*

pays et donc comme analyste, nous avons perdu la certitude de la production de pétrole au Canada. Nous perdons la certitude du niveau du volume du gaz aussi, à la suite des modifications au régime actuel de contrats et donc nous avons moins de certitude quant à ces aspects aujourd'hui.

S'il y a quelque chose que je tiens à vous dire ce soir de façon à nous permettre de mieux travailler à l'avenir, je vous dirai qu'en ce qui concerne la loi actuelle—ce que nous avons discuté ce soir: cette idée de tenter de limiter le contrôle et possiblement le vote des actions mais non tout le processus de propriété et aller voir derrière le livre de transferts—nous en avons besoin, si je veux pouvoir analyser et donner une valeur à une entreprise canadienne avec plus de certitude dans le cadre du régime PESP et des extensions. On trouve dans le bill C-104 de nombreuses dispositions qui me poussent à me poser beaucoup de questions par exemple sur la discrétion ministérielle et le reste.

J'ai moins de certitude ici, et en plus, celles-ci prendront fin au mois de septembre 1986. Nous avons eu deux indications, et en 1974-1975 et en 1980-1981, que la transition au prochain régime fiscal fédéral-provincial ne se ferait pas sans heurts. La dernière chose que j'aimerais faire valoir c'est que à cause de ce régime fédéral-provincial, nous sommes imposés dès le départ par le haut. Comme je l'ai dit en réponse à la question de M. Lefebvre sur la Grande-Bretagne, nous n'avons pas pu mettre au point un heureux compromis afin de permettre aux entreprises de récupérer leur capital parce que l'industrie est plus avide de capital et ensuite imposer ce qui au sens théorique représente un loyer économique. Plus tôt, nous avons dû faire face à la situation au cours de la dernière année où de nombreuses entreprises, et en Alberta et en Saskatchewan, avant les dernières modifications aux redevances perdaient de l'argent en produisant du pétrole. Pour toutes ces diverses raisons, je crois qu'il nous faut une plus grande certitude. Par exemple si vous voulez que j'évalue le PESP, à l'avenir, il me faut une plus grande certitude qu'il sera prolongé, et vous savez rien n'a encore été payé. Et examinons la fiscalité aussi.

Je crois qu'en tant que canadien, j'aimerais pouvoir vous dire que les actions des sociétés canadiennes de pétrole qui font de l'exploration au Canada sont les meilleurs achats de n'importe quelle bourse du monde. Mais je ne puis vous le dire aujourd'hui, à cause de cette expérience.

Je crois que le tableau 3 indique bien cette expérience, et j'aimerais faire une distinction ici, à savoir qu'il ne s'agit pas d'achats secondaires, quelqu'un qui achète aujourd'hui pour vendre demain, mais bien de gens qui achètent une nouvelle émission, la première émission d'une entreprise sur le marché. Avec cette émission on achètera les briques et le mortier ou on prospectera du pétrole et du gaz. Il ne s'agit pas de quelqu'un qui tente de faire de l'argent pour son propre compte. On donne de l'argent à une entreprise qui va aller et construire quelque chose. Les prix ne représentent plus que 50 p. 100 de la valeur d'émission. Si vous veniez me dire: voulez-vous acheter «X», «Y», «Z» ressources; il s'agit d'une émission d'actions faisant l'objet de restrictions, nous allons explorer dans